



ASSURANCE DOMMAGES

RISQUES D'ENTREPRISE

Valéria Faure-Muntian (LREM) : "Nous devons contrer la fuite des captives d'assurance" [Tribune]

LA RÉDACTION | 06/10/2021 à 09h52

RISK MANAGEMENT

ASSURANCES DES ENTREPRISES

in



f



La députée LREM de la Loire Valéria Faure Muntian, co-présidente du groupe assurance à l'Assemblée, soutient la réforme fiscale des captives d'assurance.

© laetitia Duarte

Alors que l'examen du projet de loi de finances pour 2022 débute à l'Assemblée, la députée En Marche Valéria Faure-Muntian plaide pour une réforme fiscale encourageant la relocalisation des captives d'assurance sur notre sol. Un enjeu de souveraineté économique, soutient-elle dans cette tribune.

À l'aune de la crise sanitaire, j'ai pu faire plusieurs constats quant à l'état du management des risques en France et de la résilience de notre économie. D'une part, le marché assurantiel ne répond plus à l'ensemble des besoins des entreprises. Les risques émergents ou systémiques sont difficiles à quantifier et à « pricer », voire sont inassurables. Le marché européen des capacités financières, mis en évidence par le Brexit et le nonaccès au Lloyd's, manque toujours d'organisation. D'autre part, les fonds propres de nos entreprises sont en grande fragilité et un grand nombre d'entre elles manquent de culture du management des risques. Si aucune réponse assurantienne n'a été trouvée, nous pouvons leur offrir la possibilité de développer des moyens pour garantir leur propre résilience, en plus du marché traditionnel. Dès lors, je crois en la nécessité de **développer un nouveau cadre réglementaire favorable à l'implantation des captives d'assurance et de réassurance**, qui favoriseraient la souveraineté et la croissance de notre économie. Cet outil permettra de répondre partiellement aux enjeux des risques cyber, sanitaires, environnementaux et industriels.

Un outil de résilience à développer

Les directions financières, portées par les Risk Managers, souhaitent opérer un changement de paradigme, en développant des moyens d'auto-assurance des risques jugés sensibles. **La captive est aujourd'hui largement plébiscitée par les grandes entreprises mais également par de nombreuses entreprises de taille intermédiaire (ETI) et par quelques PME.** À cet égard, la gestion, tout en couvrant des

N°5/10 | S'abonner c'est... Réaliser sa veille concurrentielle et se mesurer avec nos 15 c

pays européens. Le Luxembourg par exemple, qui agit en toute conformité avec le droit communautaire, semble alors être la destination favorisée par les entreprises françaises pour ses mécanismes de provisions fiscales. Toutefois, nombre d'entre elles regrettent d'avoir à délocaliser leur captive, pour des raisons logistiques et pour leur attachement à l'écosystème français. **Nous devons entreprendre une véritable réforme fiscale, afin de contrer la fuite des captives et encourager leur rapatriement sur notre territoire,** au bénéfice de nos entreprises.

Par ailleurs, les plus petites structures, notamment les TPE/PME, doivent pouvoir bénéficier d'un mécanisme de provision fiscales similaire en dehors des captives, trop complexes pour les entreprises de taille modeste. Ces provisions permettraient de couvrir des risques systémiques, imprévisibles et extérieurs à leur activité, en renforçant leurs fonds propres durablement. En ce sens, l'encadrement des captives sur le territoire français doit avoir pour corollaire la protection des plus petites structures dans la gestion de leurs risques. La résilience doit être renforcée pour l'ensemble des entreprises, indépendamment de leurs tailles, par une fiscalité équitable.

Un enjeu de croissance et de souveraineté économique

Les captives garantissent par ailleurs notre souveraineté économique. **La délocalisation des captives dans des pays extérieurs transfère une partie de la gestion des risques des entreprises françaises à l'étranger, leurs centres de décisions, mais également les capitaux investis.** Il s'agit d'une perte importante pour notre économie. À l'inverse, d'autres puissances, comme Hong-Kong, favorisent l'implantation des captives sur leurs territoires, en raison de l'intérêt évident qu'elles représentent sur le plan stratégique. Pour y faire face, la France doit renforcer son attractivité sur ce marché pour permettre à l'ensemble des entreprises d'assurer la souveraineté des structures essentielles à leur développement. La réindustrialisation de notre tissu économique se fera grâce à la possibilité pour l'industrie de créer les outils de gestion, notamment des captives, pour couvrir les risques industriels les plus sensibles.

Quant au cyber risque, sa couverture passera par une organisation multifactorielle, la coopération entre le public et le privé, dont les captives et le marché traditionnel des assurances. Et pour cause, ces outils participent directement à la stabilité de notre tissu économique, qui doit demeurer plus que jamais souverain. Enfin, le développement des outils de gestion des risques, comme les captives, permettra de dynamiser durablement l'écosystème du Risk Management. L'activité de gestion des captives génère l'émergence d'un écosystème et de nombreux emplois directs comme indirects. Cette création d'emplois, la formation et la dynamisation des investissements feront de Paris une place de choix dans le management des risques. Vectrices de résilience, de souveraineté et de croissance, les captives doivent être favorisées par notre réglementation. À cet égard, **le projet de loi de finances pour 2022 est le moment propice** pour offrir à nos entreprises cet élan pour assurer définitivement leur résilience et oeuvrer pour la relance économique.



L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE/

- #1 Grands risques : le grand courtage impliqué dans la captive tricolore**
- #2 Captives d'assurance : Bercy accélère sur le nouveau cadre légal**
- #3 Gestion des risques : l'heure des captives à la française n'a pas encore sonné**

VOUS AIMEREZ AUSSI/